



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 5144

du 02/02/2015

**Titre : Label européen des langues, Appel à projets 2015**

Réseaux et niveaux concernés

Fédération Wallonie- Bruxelles

Libre subventionné

libre confessionnel

libre non confessionnel)

Officiel subventionné

Niveaux : fondamental, secondaire,  
supérieur, promotion sociale

- Aux Chefs d'établissement d'enseignement fondamental ordinaire ou spécialisé organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles
  - Aux directeurs des établissements d'enseignement supérieur et de promotion sociale
  - Aux fédérations et associations sportives

**Type de circulaire**

Circulaire administrative

Circulaire informative

Pour information :

- Aux pouvoirs organisateurs ;
- Aux inspecteurs de l'enseignement ;
- Au Directeur du Centre d'autoformation et de formation continuée de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Au Directeur du Centre technique et pédagogique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Aux Préfets et coordonnateurs de zone

**Période de validité**

Du 12 janvier 2015 au 13 mars 2015

**Documents à renvoyer**

Oui

Date limite : 13 mars 2015 à midi

Voir dates figurant dans la circulaire

**Mot-clé :**

Label européen des Langues 2015

**Signataire**

Ministre / Monsieur Frédéric Delcor, Secrétaire général  
Administration : Secrétariat général

**Personnes de contact**

Service ou Association : AEF-Europe, Chaussée de Charleroi 111 - 1060 Bruxelles

Nom et prénom	Téléphone	Email
VERCAMMEN Suzy	02/542 62 75	suzy.vercammen@aef-europe.be
PARADELA Silvia	02/542 62 89	Silvia.paradela@aef-europe.be

Bruxelles, le

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de trouver ci-joint les informations pratiques permettant à votre organisme de participer au concours « Label européen des langues », Appel 2015.

Pour mémoire, le Label européen des langues, co-organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, le FOREM, Bruxelles-Formation et l'AEF-Europe, sur l'initiative et avec le soutien de l'Union européenne, a pour objectif de contribuer à stimuler l'intérêt pour l'apprentissage des langues en distinguant des projets novateurs à tous les niveaux de l'éducation et de la formation. Pour 2015, les projets devront répondre à au moins une des priorités suivantes, à savoir les deux priorités européennes : « Langues et inclusion sociale, « Langues et sport » et la priorité de la Fédération Wallonie-Bruxelles : « Apprentissage des langues par les TICE ». Les fédérations et associations sportives seront également éligibles.

J'attire votre attention sur le fait que seuls les projets **déjà en cours de réalisation ou terminés** seront éligibles.

Il est à souligner que, **l'octroi du Label sera accompagné d'un prix** permettant l'achat de matériel pédagogique.

J'attire également votre attention sur le fait que la date limite de remise des projets a été fixée au **13 mars 2015, à midi au plus tard**, selon les modalités énoncées dans les deux documents ci-joints.

La cérémonie de remise des Labels aura lieu le **6 mai 2015** au BIP, Place Royale à Bruxelles.

Je vous remercie pour votre collaboration.

**Le Secrétaire général,**

**Frédéric Delcor**

Le cas échéant, document(s) annexé(s) à la circulaire : **1 formulaire de candidature + 1 formulaire de règlement**

# Label européen des langues

## CONCOURS 2015

Le Label européen des langues est une initiative de la Commission européenne co-organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, le FOREM, Bruxelles-Formation et l'AEF-Europe afin de valoriser et d'encourager des initiatives innovantes dans l'enseignement et l'apprentissage des langues. Il récompense les nouvelles approches dans le domaine de l'enseignement des langues, participe à leur notoriété et favorise ainsi les bonnes pratiques.

En soutenant les initiatives innovantes à l'échelle locale et nationale, le label cherche à améliorer la qualité de l'enseignement linguistique en Europe.



**Vous développez un projet innovant dans le domaine de l'apprentissage des langues (1) et vous souhaitez le partager ?**

**Votre projet contribue à améliorer les compétences linguistiques de vos apprenants (2) ?**

## Le Label européen des Langues soutient votre initiative !

### Qui peut participer ?

Le Label est ouvert à tous les secteurs de l'éducation et de la formation, indépendamment de l'âge des apprenants ou des méthodes employées, avec pour principal objectif la promotion de l'innovation dans l'enseignement des langues. Sont concernées : les initiatives innovantes émanant des établissements scolaires (enseignement scolaire et enseignement supérieur), des organismes d'éducation ou de formation, tant publics que privés, des milieux associatifs et du monde socio-économique. Les associations et fédérations sportives sont également éligibles. Cette initiative ne concerne pas les projets à caractère commercial ou les initiatives individuelles.

### Sélection des lauréats et remise des prix

Les projets seront sélectionnés par un jury d'experts dans le courant du mois d'avril 2015

Prix : certificats et bons d'achat de matériel pédagogique et informatique

La remise des Labels et des prix aura lieu lors d'une cérémonie officielle qui se tiendra au BIP à Bruxelles le 6 mai 2015.

Visibilité et valorisation des projets : tous les projets labélisés seront diffusés et valorisés sur les sites de la Commission européenne et de l'AEF-Europe.

### Comment participer ?

Téléchargez le formulaire de candidature disponible sur [www.aef-europe.be](http://www.aef-europe.be) rubrique « Label européen »

Votre dossier devra être obligatoirement dactylographié et envoyé à : [suzy.vercammen@aef-europe.be](mailto:suzy.vercammen@aef-europe.be) sous format électronique **ET**

#### AEF-Europe

Concours Label européen des Langues  
à l'attention de  
Suzy Vercaemmen  
111 chaussée de Charleroi  
1060 Bruxelles

**Sous format papier, signé par le représentant légal de l'établissement/l'organisme avec les annexes éventuelles** (DVD, Cdrom, livret, ...)

pour le **13 mars 2015**, à midi au plus tard (dates du courriel et de la poste faisant foi)

(1) La dénomination « apprentissage des langues », couvre toutes les formes d'éducation et de formation : enseignements obligatoire et supérieur, enseignement de promotion sociale, formations professionnelle, personnelle, formelle et non formelle.

(2) Le terme « apprenant » réfère tant aux élèves de l'enseignement obligatoire, aux étudiants de l'enseignement supérieur, aux apprenants adultes de la formation formelle ou non formelle, qu'aux jeunes inscrits dans une association ou club sportif.

# Sélection

## Critères de sélection

L'accent sera mis sur des projets terminés et/ou en cours de réalisation mettant en œuvre le ou les critères suivants :

1. Les initiatives doivent apporter une valeur ajoutée dans le contexte national, en améliorant de manière visible l'enseignement et l'apprentissage des langues.
2. Les initiatives doivent motiver aussi bien les apprenants que les enseignants, rendre l'environnement d'apprentissage plus attrayant et les inciter à améliorer leurs compétences linguistiques.
3. Les initiatives doivent être originales et créatives. Elles doivent introduire des démarches pédagogiques jusque là inconnues, tout en veillant à ce que celles-ci soient adaptées aux apprenants concernés.
4. Les initiatives doivent insister sur la dimension européenne. Elles doivent s'adapter à la diversité linguistique de l'Europe et se servir de cet atout, en établissant par exemple des contacts de part et d'autre des frontières nationales. En développant les compétences linguistiques, elles doivent activement participer au rapprochement entre les cultures.
5. Les initiatives sont transférables. Elles peuvent être une source d'inspiration pour de nouvelles initiatives linguistiques dans d'autres institutions, d'autres contextes, d'autres langues, pour d'autres groupes cibles et dans d'autres pays.

En outre, les projets doivent répondre à au moins une des trois **priorités** suivantes (européenne et/ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles):

### Les langues pour favoriser l'inclusion sociale

La notion d'«inclusion sociale» renvoie à la nécessité de faire en sorte que chacun se sente respecté et valorisé en tant qu'individu et que ses besoins fondamentaux soient satisfaits, afin de pouvoir vivre dans la dignité. Il est indispensable d'aider les citoyens à faire partie de leur système social, économique, politique et culturel, qui contribue à leur intégration dans la société au sens large.

D'un point de vue sociologique, l'inclusion sociale consiste également à s'assurer que tous les groupes et individus jouissent de certains droits dans la société, notamment le droit au travail, à un logement adéquat, aux soins de santé, à l'éducation et à la formation. Les langues jouent un rôle important dans tous ces domaines, en particulier l'éducation et la formation.

Les méthodes efficaces et innovantes permettant d'enseigner les langues à des personnes de tous âges et de tous milieux sociaux devraient être complétées par d'autres solutions encourageant l'apprentissage des langues en tant que moyen d'intégrer socialement les groupes susceptibles d'être défavorisés, comme les immigrants, les personnes handicapées ou celles qui utilisent la langue des signes, par exemple.

### Les langues et le sport

Plusieurs clubs sportifs participent à des projets visant à inciter les jeunes et les adultes à améliorer leurs compétences linguistiques et à découvrir d'autres cultures au travers de leur passion pour le sport. Le sport peut en effet renforcer l'intérêt et l'attraction pour l'apprentissage des langues. Il existe un lien évident entre les échanges de jeunes dans le domaine sportif et la nécessité de comprendre et de pratiquer les langues étrangères. Une raison de plus pour combiner le sport aux meilleures pratiques en matière d'apprentissage des langues et de dialogue interculturel.

Le sport peut être un moyen simple de rapprocher les citoyens par-delà les frontières.

Dans le cadre de ces échanges, l'apprentissage des langues se fait souvent de manière informelle. Le but recherché n'est pas forcément d'apprendre parfaitement une langue; il s'agit plutôt de supprimer les obstacles à l'acquisition de nouvelles compétences linguistiques et d'apprendre de manière à la fois ludique et constructive.

Les projets de label devraient examiner comment reproduire ces pratiques ou les traduire dans un cadre plus formel. En étudiant les pratiques d'apprentissage et les ressources pédagogiques innovantes qui s'inspirent de la collaboration fructueuse entre l'apprentissage des sports et des langues à l'échelle internationale, il est possible d'élaborer de nouvelles méthodes favorisant le multilinguisme dans toute l'Europe.

Le monde sportif et celui des langues devraient collaborer pour définir des orientations communes. Il faut s'interroger sur la façon dont le sport et les langues peuvent s'enrichir mutuellement, encourager les synergies pour élaborer de nouveaux projets multilingues associant sport et enseignement, et déterminer dans quels domaines des actions linguistiques plus poussées sont nécessaires. L'objectif consiste à trouver de nouveaux liens, à définir de nouvelles actions et à élaborer de nouvelles méthodologies entre ces deux mondes.

**L'apprentissage des langues via les TICE** (technologies de l'information et de la communication), associant par exemple, l'enseignement classique en classe et la souplesse de l'enseignement en ligne. En effet, l'apprentissage mixte des langues ou l'apprentissage virtuel et à distance sont devenus des outils très utiles et efficaces pour enseigner et apprendre les langues étrangères.

## Plus d'informations ?

[www.aef-europe.be](http://www.aef-europe.be)  
[www.bruxellesformation.be](http://www.bruxellesformation.be)  
[www.leforem.be](http://www.leforem.be)  
[www.cfwb.be](http://www.cfwb.be)



Contacts :  
Suzy Vercammen (AEF-Europe)  
[suzy.vercammen@aef-europe.be](mailto:suzy.vercammen@aef-europe.be) 02/542 62 75

Michel Pierre (Forem)  
[michel.pierre@forem.be](mailto:michel.pierre@forem.be)

Roberte Van Ranst (Bruxelles Formation)  
[r.vanranst@bruxellesformation.be](mailto:r.vanranst@bruxellesformation.be)

Annie Lassoie  
[annie.lassoie@cfwb.be](mailto:annie.lassoie@cfwb.be)

## Label européen des langues

